



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

Date de la convocation :  
**16 novembre 2022**

Date d'affichage :  
**16 novembre 2022**

Nombre de conseillers élus : **15**  
Nombre de conseillers en fonction : **14**  
Nombre de conseillers présents : **11**

### PRÉSENTS

**NICLOUX** Didier ■ **DI BARTOLOMÉO** Roland ■ **BASTIEN** Laure ■ **GRÉGORIS** Emmanuel ■ **GROSJEAN** Nadine ■ **KAIZER** Didier ■ **LANGMAR** Déborah ■ **MARIAGE** Sébastien ■ **RENOIR** Isabelle ■ **SVALUCCI** Stéphanie ■ **VARNIER** Jean-Charles.

### ABSENTS

Mme Audrey **DEUWEL** (procuration à Nadine Grosjean) ■ M. Emmanuel **GRÉGORIS** (procuration à Isabelle Renoir) ■ M. Alain **NOWAK** (procuration à Roland Di Bartoloméo)

### ORDRE DU JOUR

#### Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. SMITU : rapport d'activité 2021  
*Rapporteur : Madame Déborah Langmar*
3. Budget 2022 : décision modificative N°2  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
4. APE : subvention exceptionnelle  
*Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Varnier*
5. Espace socioculturel : révision tarifs de location  
*Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux*
6. Repas des aînés : choix des prestataires  
*Rapporteur : Madame Nadine Grosjean*
7. Tarifs des concessions de cimetière pour 2023  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
8. Divers

Secrétaire de séance :  
**Stéphanie Salvucci**

## Communications

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

### **Conférence Stéphanie Balme du 19 novembre 2022 :**

Monsieur le Maire fait un retour sur la conférence de Stéphanie Balme et exprime à l'assemblée sa satisfaction sur l'organisation de cet évènement ainsi que sur la qualité de l'intervenante.

### **Repas des aînés du 27 novembre 2022 :**

114 personnes sont inscrites à cette manifestation (élus et agents compris).

### **Rénovation thermique du presbytère :**

La commune a reçu la notification de la subvention d'Ambition Moselle pour un montant de 89 000 €. Pour rappel, la DSIL a déjà accordé 129 000 €.

### **Travaux rue du Moulin :**

Les travaux ont débuté.

## 1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

### N° 2022-49 – SMITU : rapport d'activité 2021

Rapporteur : Madame Déborah Langmar

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SMITU nous a adressé le rapport annuel d'activité au titre de l'année 2021.

Celui-ci présente les moments forts du SMITU ainsi que les finances engagées au titre de l'année 2021. Il doit être présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune ou EPCI membre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **de prendre** acte du rapport annuel d'activité du SMITU au titre de l'année 2021.

### N° 2022-50 – Budget 2022 : décision modificative N°2

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2022-04, en date du 7 février 2022, le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 494 557,28 € soit à 1 153 628,29 € en section de fonctionnement et à 340 928,99 € en section d'investissement.

Sans remettre en cause l'équilibre actuel du budget, il est proposé d'approver les mouvements de crédits ci-après.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### DÉPENSES

CHAPITRE 022 : DÉPENSES IMPRÉVUES				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €

##### DÉPENSES

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
60612	Énergie - électricité	55 000,00 €	6 000,00 €	61 000,00 €
6132	Locations immobilières	170 000,00 €	6 000,00 €	176 000,00 €

##### CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante

Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
65548	Autres contributions	48 000,00 €	8 000,00 €	56 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'accepter** les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

#### N° 2022-51 – APE : Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Varnier

À l'occasion de la fête de Saint-Nicolas, la commune a pour habitude de faire appel à l'Association des Parents d'Elèves afin de passer une commande commune de chocolats à distribuer aux enfants.

Pour cette année, le montant de la commande communale correspondant à 210 Saint-Nicolas en chocolat à 4,47 € l'unité s'élève à 938,70 €.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle du même montant à cette association qui a honoré l'intégralité de la facture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'accepter** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 938,70 €.

#### N° 2022-52 – Espace socioculturel : révision tarifs de location

Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux

Lors de la mise en service de l'espace socioculturel, le conseil municipal a établi une tarification de location de cet équipement.

Avec l'augmentation des coûts liés à l'utilisation de cet espace (fluides, frais d'entretien...), il est nécessaire de procéder à une revalorisation de cette tarification.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'adopter le tableau ci-dessous qui fixe les nouveaux tarifs de location applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

<i>Tarifs pour les Kanfenois</i>	<i>Anciens tarifs 1 jour</i>	<i>Nouveaux tarifs 1 jour</i>	<i>Anciens tarifs Week-end</i>	<i>Nouveaux tarifs Week-end</i>
<b>Salle principale + hall d'entrée + bar</b> Associations Particuliers	100 € 200 €	<b>120 €</b> <b>250 €</b>	150 € 300 €	<b>200 €</b> <b>350 €</b>
<b>Salle principale +hall d'entrée + cuisine + bar</b> Associations (manifestations) Particuliers	150 € 300 €	<b>160 €</b> <b>350 €</b>	250 € 600 €	<b>300 €</b> <b>650 €</b>
<b>Bar seul dans le cadre de manifestations</b> Associations	15 €	<b>20 €</b>	30 €	<b>50 €</b>
Caution salle Caution bar	2 000 € 1 000 €	<b>2 000 €</b> <b>1 000 €</b>	2 000 € 1 000 €	<b>2 000 €</b> <b>1 000 €</b>
Location percolateur (à l'unité) Location micro-onde	5 € 5 €	<b>10 €</b> <b>10 €</b>	5 € 5 €	<b>10 €</b> <b>10 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'accepter** les nouveaux tarifs de location de l'espace socioculturel ci-dessus présentés qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

#### N° 2022-53 – Repas des aînés : changement de prestataires

*Rapporteur : Madame Nadine Grosjean*

Le traditionnel repas des aînés programmé initialement au dimanche 13 novembre 2022 a dû être reporté au dimanche 27 novembre pour cause de défaillance du traiteur.

Dans ces conditions, la commune a dû trouver un nouveau traiteur ainsi qu'un nouvel animateur musical.

Pour la partie restauration, c'est DAN TRAITEUR de MALANCOURT LA MONTAGNE qui a été retenu pour un prix de 33,50 € par personne hors boissons.

Pour la partie animation musicale, il est proposé de faire appel à WILLIAM Animation de Sérémange pour un montant de 350 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **de confirmer** le choix du traiteur DAN TRAITEUR de Malancourt la Montagne au prix de 33,50 € TTC par personne hors boissons ;
- **de confirmer** le choix du musicien WILLIAM Animation de Sérémange au prix de 350 € TTC ;
- **d'imputer** les dépenses inhérentes à cette manifestation sur les crédits ouverts au budget primitif 2022 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

#### N° 2022-54 – Tarifs des concessions de cimetière pour 2023

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Chaque année, le conseil municipal est appelé à voter les tarifs des concessions du cimetière. Il a également été convenu d'indexer annuellement le tarif des concessions sur l'indice de référence des loyers (I.R.L.) du 3<sup>e</sup> trimestre de chaque année.

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2021, l'I.R.L. était de 131,67. Pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2022, l'indice de référence des loyers est de 136,27 soit une augmentation de 4,6 %, ce qui aura pour effet de porter les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 aux montants mentionnés dans le tableau ci-après.

**Concessions trentenaires**

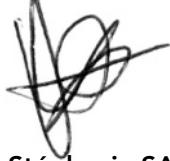
<b>CIMETIÈRE</b>	<b>TARIFS 2022</b>	<b>TARIFS 2023</b>
Concession tombe simple (1m x 2,20m)	156,19 €	163,37 €
Concession tombe double (2m x 2,20m)	312,36 €	326,73 €
<b>CAVURNE</b>		
Cavurne non aménagée (1m x 1m)	124,94 €	130,69 €
Cavurne aménagée (1m x 1m)	468,54 €	490,09 €
<b>COLUMBARIUM</b>	<b>TARIF 2021</b>	
Columbarium	2 030,00 €	<i>Inchangé</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'accepter** les tarifs des concessions pour l'année 2023 comme déterminés dans le tableau ci-dessus.

La secrétaire



Stéphanie SALVUCCI

Le Maire



Denis BAUR